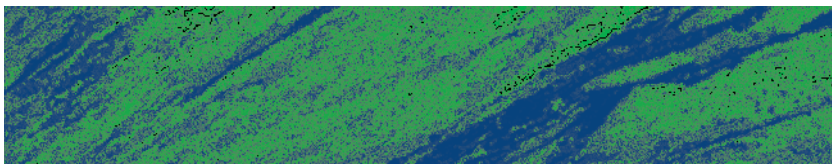


Revue historique de droit français et étranger



site, autrefois comme maintenant, l'implication active des opérateurs privés, titulaires ou licenciés des droits de propriété intellectuelle ! En somme, cet ouvrage est une contribution opérationnelle de l'histoire du droit aux politiques économiques contemporaines...

Norbert OLSZAK
École de droit de la Sorbonne
(Université Paris I)
Laboratoire du CEIPI (Strasbourg)

Pierre-Olivier Chaumet. – *Histoire du droit social du Moyen Âge aux temps modernes*, Paris, LEH Edition, coll. « Essentiel », 2017, 153 p.

Anne-Sophie Chambost et Alexis Mages (dir.). – *La réception du droit du travail par les milieux professionnels et intellectuels. Actes du colloque organisé les 26 et 27 novembre 2015*, Faculté de droit de l'Université Bourgogne Franche-Comté, Paris, LGDJ, coll. « Contextes Culture du droit », 2017, 255 p.

L'histoire du droit social, heureuse conjonction selon la formule de Philippe-Jean Hesse prononcée dans un colloque aixois, de l'histoire du droit du travail et de l'histoire de la protection sociale connaît désormais ses « lettres de noblesse » dans nos facultés de droit et de science politique mais aussi dans les facultés des lettres et des sciences humaines. Cette émergence de la discipline s'est opérée depuis une trentaine d'années grâce à des travaux pionniers rédigés ou impulsés par des collègues. On peut songer bien sûr au maître qui a tenu longtemps seul ou presque, la présente rubrique bibliographique de notre *Revue*, Jean Imbert (1918-1999), de l'Institut, pionnier de l'histoire hospitalière nationale et créateur de la *Société française d'histoire des hôpitaux*. Il a été rejoint notamment par Francis Hordern (1929-2011), longtemps à la tête de l'Institut régional du travail à Aix dans le cadre de l'Université de la Méditerranée et dont l'ultime tâche fut la coordination en 2010 de la journée d'études *La codification du travail sous la III^e République : élaborations doctrinales, techniques juridiques, enjeux politiques et réalités sociales* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 154 p.). Cette difficile construction dans nos facultés face aux civilistes et aux travaillistes a été retracée dans le volume collectif sous l'égide de l'Association des Facultés de droit : Jacques Krynen et Bernard d'Alteroche (dir.), *L'histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires* (Paris, Classiques Garnier, 2014). Les cosignataires du chapitre sur l'histoire du droit social (Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Bernard Gallinato-Contino, Farid Lekéal et Olivier Vernier) ont retracé les étapes de cette construction historiographique nationale et régionale intéressant tant les historiens du social, ceux du travail que naturellement les historiens du droit et les juristes positivistes.

Dans ce domaine un constat s'impose : l'absence de véritables traités (à la différence ainsi des années 1890-1900, pensons à Paul Pic) et la rareté des manuels d'une discipline néanmoins reconnue et largement enseignée dans nos facultés principalement en licence de droit privé, d'ailleurs souvent « en miroir » du droit très évolutif des relations du travail. Nos collègues travaillistes n'ont plus (et ils le regrettent souvent) l'occurrence d'intégrer la dimension historique d'une discipline qui est « refondue » depuis quelques années. Certes des manuels ou des mémentos classiques demeurent sous la direction de collègues qui contribuent par leurs réflexions à cette construction disciplinaire : le regretté Gérard Aubin et Jacques Bouveresse (1995) ou encore Yann Delbrel (2006) et Norbert Olszak (2011).

Le public étudiant mais aussi celui plus particulièrement concerné par des concours administratifs notamment dans le secteur du social trouveront un apport novateur sous les presses des Éditions hospitalières (dont on peut souligner l'apport réel à l'historiographie hospitalière française) dans l'ouvrage de Pierre-Olivier Chaumet de l'Université Paris 8 où il codirige le DU « Droit et stratégies de l'action humanitaire ». Spécialiste de questions originales (La lutte contre les épidémies sous l'Ancien Régime, la question confessionnelle lors des admissions hospitalières dans l'AHP ou la santé en milieu carcéral), P. O. Chaumet analyse les fondements historiques d'un droit moderne et protecteur sur la longue durée même si l'on peut regretter dans le titre du volume la référence de périodicité aux Temps modernes alors qu'en fait le volume traite de la démocratie sociale de la IV^e République et s'achève sur les débuts de la V^e République. Les développements à finalité pédagogique se déploient opportunément dans « une histoire du droit du travail » et dans « une histoire de la protection sociale » qui sait aussi inclure le volet du droit sanitaire. Le passage de la charité à l'assistance et à l'entraide sociale avec la mutualité et l'émergence d'un droit républicain sous la III^e République – le nouveau Contrat social cher à Colette Bec – dont l'assistance médicale gratuite se veut emblématique – sont les étapes majeures. Dans l'entre-deux guerres, les assurances sociales et les allocations familiales sont les réformes emblématiques annonciatrices de la Sécurité sociale édiflée par le juriste Pierre Laroque et ses collaborateurs.

Même si pour d'aucuns, la discipline de l'histoire contemporaine du droit du travail *stricto sensu* après une certaine acmé connaît quelque pause dans les recherches académiques (on songe notamment aux travaux académiques de thèse) et ce, à la différence de l'histoire du droit de la protection sociale, il n'en demeure pas moins que des colloques peuvent attester de nouveaux champs d'études pertinents et de réflexions enrichissantes. C'est le cas avec le colloque organisé en 2015 sous la direction d'Anne-Sophie Chambost et d'Alexis Mages à la Faculté de droit de l'Université de Bourgogne en partenariat avec le Centre Georges Chevrier et le Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique en une période où le droit des relations professionnelles connaissait « des soubresauts » avec la loi El Khomeri suite au rapport Combrexelle. Aussi le thème des enjeux de la réception d'un droit « nouveau » sur le temps long est d'autant plus pertinent dans ce colloque interdisciplinaire dans lequel notre discipline a « naturellement » une place d'importance. Ces enjeux sont analysés sur le temps long dans une perspective diachronique et thématique. Trois temps rythment les actes du colloque. D'abord « Le temps de la loi » qui pourrait à première vue apparaître comme plus diffus mais montre en fait les différentes thématiques de l'intervention législative. Avec l'analyse d'un des premiers textes fondateurs et les prémices de l'inspection du travail, la loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures (Karen Fiorentino) vient combler les lacunes du texte fondateur du 22 mars 1841. On a une illustration pour le Centre-Est (Côte d'Or) de ce qui avait été étudié pour la Bretagne par Marie-Yvonne Crépin. À la charnière du droit commercial et du droit du travail, Alexis Mages analyse la société anonyme à participation ouvrière montrant ainsi les relations avec l'économie sociale et Jean-Jacques Clère revient sur l'expérience originale en 1938 de la Cour supérieure d'arbitrage. Le deuxième temps de l'ouvrage « Le temps des institutions » propose des contributions inédites, ainsi sur les prémices de la discipline (Farid Lekeal) en insistant sur les sources originales que sont les discours de rentrée juridictionnelles chers à Jean-Claude Farcy, discours dans lesquels se pose l'intervention de la puissance publique dans la relation de travail. Laurent Willemez, spécialiste de ces questions propose une réflexion de sociologie historique sur la seconde moitié du XX^e siècle (encore délaissée, il est vrai par notre discipline) avec une contribution « entre législation du travail et droit social collectif » annonciatrice de son ouvrage paru en 2017 : *Le travail dans son droit : sociologie historique du droit du travail en France (1892-2017)*, montrant la constitution académique de la matière et sa

réception, voir son élaboration par le monde syndical. Florence Renucci en fine connaisseuse de l'histoire du droit colonial montre subtilement le rôle des « anonymes » (inspecteurs et inspectrice générale du travail) dans la « fabrique de la norme face au vide ». Mais comme toute discipline scientifique, l'histoire du droit du travail doit analyser les doctrines élaborées, c'est l'objet du troisième temps du volume : « le temps de la doctrine ». Anne-Sophie Chambost propose une enrichissante réflexion épistémologique étayée sur « les illusions perdues de l'autonomie du droit du travail » avec les variations doctrinales sur le temps long depuis l'autonomie absolue jusqu'au rêve libéral de la dérégulation, montrant l'apport de notre discipline au positivisme. Le riche questionnement de David Deroussin sur le droit ouvrier et les pratiques ouvrières replace justement le vocabulaire (droit ouvrier, législation ouvrière et droit corporatif) mais aussi analyse à l'aune de la doctrine civiliste les pratiques et habitudes ouvrières « sous la toise de la théorie de la coutume ». Pionnier de l'histoire du droit du travail Jacques Le Goff rappelle le rôle des catholiques sociaux dans cette construction doctrinale que ce soit à propos du contrat de travail ou de l'entreprise. Quant aux propos conclusifs de Jean-Pierre Le Crom (dont on connaît bien l'ouvrage précurseur d'histoire normative de 1998), ils constituent à eux seuls une synthèse thématique et bibliographique sur l'ensemble des sciences sociales ayant pour champ l'histoire contemporaine du droit du travail. Mais les institutions « ne valant que ce qu'en font les hommes » (et les femmes), il faut remercier les contributeurs de ne les avoir oublié-e-s puisque ce rôle humain se manifeste à travers l'action d'un Justin Godard, d'un Henry Chéron ou d'une Lucrèce Guelfi.

Augurons que d'autres réflexions rétrospectives mais aussi prospectives soient offertes au lectorat pour conforter cette histoire du droit social en construction.

Olivier VERNIER
Laboratoire Ermes
Université Nice Côte d'Azur

Michel Hébert. – *La voix du peuple. Une histoire des assemblées au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2018, 308 p.

Nul, parmi les lecteurs de la *Revue historique de droit français et étranger*, ne songerait à souscrire au préjugé si répandu selon lequel il n'y aurait pas eu, avant l'époque contemporaine et les premières Républiques en France, d'assemblée populaire organisée en charge d'exprimer les volontés de l'ensemble des habitants d'une ville ou d'un pays. C'est pourtant une étude utile qu'a réalisée Michel Hébert, professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal. Il s'emploie à analyser les diverses formes qu'ont pris ces regroupements entre le IX^e et le XVI^e siècle. Son champ d'investigation est vaste tant sur le plan chronologique que géographique. L'étude des premières assemblées convainc de leur ancienneté, qu'elles aient été réelles ou rêvées, en tous cas mythiques, ainsi de ces champs de mars et de mai attribués aux guerriers germaniques et où les auteurs les plus notables, comme Montesquieu, puiseront une source d'inspiration pour décrire ce que doit être le pouvoir législatif. Sous l'Empire carolingien, Hincmar de Reims évoque les « plaids généraux », de grands rassemblements annuels composés de notables laïcs et ecclésiastiques et sur lesquels s'appuie le pouvoir impérial. Ce modèle influence l'Angleterre saxonne où l'on voit apparaître le *witan* qui élargit la représentation en accueillant les hommes libres. Avec la généralisation de la féodalité, les engagements du vassal à l'égard de son seigneur, et d'abord le devoir de conseil, conduisent à de grandes réunions, manifestations de puissance mais aussi occasions de fêtes. Simulta-

Dans ce numéro

Articles

Rosine Létinier de Arvizu

La responsabilité patrimoniale du roi wisigoth : sa réglementation sous le règne de Réceswinthe

Despina Tsourka-Papastathi

Le droit privé byzantin sous la domination ottomane : mécanismes de survie et d'évolution

Bénédicte Sère

Narrativités en contraste. L'invention des -ismes, geste de pouvoir et de contre-pouvoir

Cédric Glineur

Un exemple de réaction aristocratique à la fin de l'Ancien Régime : la police des spectacles dans le gouvernement de Flandre, Hainaut et Cambrésis

Comptes rendus

Ouvrages envoyés à la Direction de la Revue